

Déclaration liminaire des élus force ouvrière : CTL du 30/06/2015

Monsieur le président,

Le conseil des ministres du 4 mars a été l'occasion pour le gouvernement d'annoncer que la réorganisation territoriale s'accompagnerait de « la déconcentration des pouvoirs ». Mais le statut était un frein à la régionalisation des services de l'État. C'est pourquoi la ministre Mme Lebranchu a annoncé que « des propositions seront également présentées aux organisations syndicales en matière de déconcentration de la gestion des personnels ».

Le décret du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration mentionne clairement que l'échelon territorial est la région. Ainsi, cette volonté de délégation de pouvoir est confirmée par l'octroi aux préfets la possibilité de déroger à l'organisation et aux missions des services déconcentrés.

Le CTL conjoint du 18 juin 2015 à Arras a été l'occasion d'aborder en termes très généraux les conséquences de la création des super-régions pour nos services. Les impacts en termes d'emplois publics ne sont pas encore connus. Notre département affronte sa première année de restructuration du réseau avec 8 structures qui disparaissent par fusion-absorption. Le volet législatif sera complété avec la loi Notre qui aura un impact structurant sur les compétences des collectivités territoriales. Même la dématérialisation des pièces comptables porte en germe la création de service facturier dans des grosses collectivités, le développement du partenariat avec les services de la DGFIP et la mise en commun de services administratifs. Notre administration est touchée dans toutes ses composantes. Ce changement à marche forcée aura un impact négatif supplémentaire sur des services saturés et au bord de l'explosion.

Il est nécessaire d'évoquer les menaces qui portent sur la fonction publique tant au travers du blocage des rémunérations jusqu'en 2017 que des projets de réforme des régimes indemnitaires en les tirant vers le bas et en remettant en cause les acquis sociaux .

Le présent CTL comporte le bilan de la campagne d'évaluation 2014/2013. Au delà des nombreux collègues concernées, il est important de constater des traitements différents pour des situations identiques en particulier pour les agents de catégorie A, et un écart conséquent pour un service dans la catégorie B.

La présentation du DUERP-PAP 2015 permet de relever qu'il n'est pas normal de considérer que l'achat de fauteuils et d'écrans est un mode de financement du Duerp-PAP alors que ceci fait partie des renouvellements mobiliers et techniques à minima pour permettre un fonctionnement normal des services. Pour la campagne 2013/2014 , 25 % des risques relevés restent à traiter or nous nous étonnons

que la plupart des risques restant à traiter relèvent de l'aspect organisationnel ou humain. Il nous paraît également étonnant que les solutions proposées (communication du nombre de simplifications et de réunions de services, diffusion de notes) puissent y remédier. Nous constatons que le retraitement des risques a conduit à en diminuer le chiffre de 24 % sur deux ans. Le PAP 2014/2015 est concentré sur 202 risques dont 60 nouveaux. Les risques psychosociaux et les risques liés aux déplacements et aux chutes en représentent les deux tiers. La majorité des mesures de prévention proposées sont organisationnelles ou humaines et génèrent le scepticisme.

LES ELUS FO-DGFIP